

---

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera à six heures de cet après-midi elle reste ajournée à ce soir à huit heures, et que la séance de ce soir soit une séance distincte.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du *Canada*, jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-sept, *Victoria*, chapitre huit, intitulé : ' Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues,' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée à huit heures du soir.

---